



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 04 décembre 2023

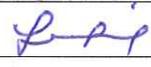
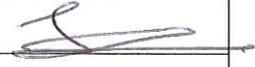
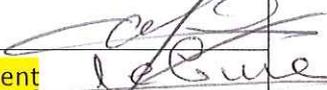
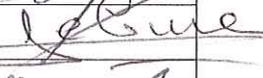
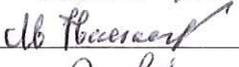
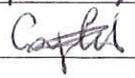
L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à SMERMESNIL sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 27

6 absents : M. Debure, M. de Chezelles, M. Robin, M. Hurard, M. Morel, M. Boinet

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE	
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE	
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY	
BURES EN BRAY	Mme BRETON CHARLYNE	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT	
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE	
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL	
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC	
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN	
FRESNOY FOLNY	M. DEBURE GILBERT absent	
FRESNOY FOLNY	M. HAESAERT Médard	
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE	
FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE	

GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD absent excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL absent
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS absent excusé
LONDINIÈRES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIÈRES	Mme LEGRAND CATHERINE
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID absent
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL
SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC absent
SAINTE PIERRE DES JONQUIÈRES	Mme BILLER BÉNÉDICTE
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU RÉGINE
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER absent
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY

Nota bene : La sous-préfecture de Dieppe a invalidé la nomination de membre de la communauté de communes de Monsieur François Dupuis. Par conséquent, l'ensemble des délibérations votées pendant ce conseil seront à voter lors du prochain conseil communautaire.

**Pour la commune de Fresnoy-Folny, nous accueillons
Monsieur Médard HAESAERT,
en remplacement de Monsieur Laurent Carpentier**

1. APPROBATION DU PV

Le PV du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. SRADDET

Le conseil propose Monsieur Vincent Leborgne pour représenter la communauté de communes de Londinières à la commission régionale, dans le cadre de la modification du SRADDET. Il n'est pas proposé de suppléant.

3. Développement économique – H. Vassard

Monsieur Vassard prend la parole.

Vente terrain

Délibération 2023-089

Le conseil communautaire délibère et décide de vendre à Monsieur Antoine Brocard une parcelle de terrain sur la zone d'activité, pour la somme de quinze mille euros.

Désistement M. Lelong

Monsieur Vassard annonce le désistement de Monsieur Lelong pour l'achat du terrain situé sur la zone d'activité.

SDIS retenu proposition n°2

Délibération 23-090

Le conseil communautaire délibère et décide l'installation du SDIS de Londinières dans l'ancien bâtiment Serapid, avec la seconde proposition excluant la zone chaufferie mais incluant une zone de quai de 92 m². La communauté de communes de Londinières a la charge de :

- la viabilisation du parking pompiers de 20 places, la mise en place d'un déshuileur/débourbeur, sur la façade côté route départementale,
- le remblaiement, la viabilisation de voie d'accès au quai et les travaux d'assainissement, sur la façade côté cabinet comptable.

Lormier/Talbaut, bornage par Euclid

Délibération 23-091

Le conseil communautaire délibère et décide d'adopter la décision modificative selon le tableau ci-dessous, pour l'acquisition du terrain de M. Talbaut.

Décisions modificatives - Communauté de communes de Londinières budget480 - 2023
DM - achat terrain - 30/11/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2111 (21) : Terrains nus	15 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	15 000,00
Total dépenses :	15 000,00	Total recettes :	15 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	15 000,00		
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	-15 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	15 000,00	Total Recettes	15 000,00

4. Délibérations diverses

Délibération vu le 19 octobre cf. Nota Bene.

Délibération 23-083 Annulation de la délibération 23-062

La délibération 23.062 était une DM du fonctionnement vers l'investissement

Délibération 23-084 Deux DM pour financement de la maison Lormier.

- Transfert de compte fonctionnement vers investissement pour 79 k€
- A l'intérieur du compte investissement, transfert du compte 2313 Construction vers le 2138 Autres Constructions

Délibération 23-085 Encaissement des chèques d'avoir ORANGE et d'EDF.

Délibération 23-086 Adhésion CAUE 76

Délibération 23-087 restitution de caution local 1

- L'asso Lethuillier a mis fin à son bail pour le local 1

Délibération 23-088 restitution de caution local 11

- Dr Lethuillier a changé de local. Local 11 désormais à Mme Heuzey orthophoniste, Dr Lethuillier et Azalée dans le local 13

Délibération 23-092 Restitution de caution local 10, Mme Leconte

5- Demandes de subvention

Selon la délibération 2020-044 du 30 novembre 2020, « Une subvention peut être accordée pour un équipement à intérêt intercommunal se trouvant sur une parcelle appartenant à une commune membre. Le principe retenu :

La subvention sera d'un montant maximum de 15% de l'investissement HT du projet, plafonné à 30 000€. »

Commune d'Osmoy Saint Valéry

Rénovation du terrain de tennis d'Osmoy, coût des travaux 52 816 € HT. Subvention de 15% soit 7 922.40€

Délibération 23-095 subvention travaux terrain de tennis d'Osmoy

Le conseil communautaire délibère et décide de verser une subvention de 7922,40€ à la commune d'Osmoy Saint Valéry, pour la rénovation de son cours de tennis.

Commune de Wanchy-Capval

Extension de la salle communale, lot équipement de restauration. Coût des travaux 34 725,60€ HT.

Subvention de 15%, soit 5 208,84€

Le conseil décide de ne pas prendre de délibération. Mme la Présidente demande à la commission Associations-Piscine- Ecole, présidée par M. Vassard, de travailler sur le sujet de dotation aux communes membres.

6- Prise en charge des tests psychométriques

Mail du Docteur Valérie GARRAUD, pédiatre, pour test psychométrique : « WISPP-4 »

Pour l'ensemble des communes du territoire, la somme est de 692,15€

Délibération 23-097 prise en charge des tests psychométriques

Le conseil communautaire délibère et décide de prendre en charge les frais des tests psychométriques pour les communes du territoire, et vaut pour les années scolaires à venir.

7- Epicerie solidaire

Mail de Mme Valérie GARRAUD, conseillère départementale canton EU - Blangy : Epicerie solidaire association l'Atelier

L'A.S. de Londinières relève un besoin d'accès à une épicerie solidaire pour travailler le budget, prévenir les risques de rupture de parcours, travailler le lien social, et être sensibilisé aux actions de prévention et de parentalité.

Nous avons aussi besoin d'une salle chauffée avec sanitaire pour pouvoir mener à bien ces animations et actions

Le conseil décide de mettre à disposition une salle de la Maison France Service (au 1^{er} étage du CMS).

8- Projet enseigne communauté de communes

Afin d'identifier clairement les nouveaux locaux de la communauté de communes, une enseigne doit être posée sur le bâtiment.

Le bureau a retenu cette solution :

- Une enseigne en lettre individuelle : « Communauté de Communes de Londinières »
- Deux panneaux en plexi de chaque côté de la porte (un logo com com, et l'autre avec les 5 logos des partenaires financeurs)
- Le projet d'enseigne



Enseigne communauté de commune

Parmi les 3 fournisseurs consultés, je vous propose OC-Com pour un coût de 1425€ HT

Délibération 23-098

Le conseil communautaire délibère et autorise Madame la Présidente à signer le devis de la société OC-COM d'un montant de 1424€ HT, pour la réalisation des panneaux d'enseigne sur le bâtiment de la communauté de communes.

9- Maison France Service - Evolution

Année	2023	2024	2025	2026
Montant contribution	35 000€	40 000€	45 000€	50 000€

Le tableau ci-dessus indique l'évolution de la dotation pour la Maison France Service.

Au 1^{er} janvier, l' ANAH et le ministère de la transition énergétique rejoindront le réseau en tant que nouveaux opérateurs (Service chèque énergie, ainsi que Ma prime rénov et ma prime adapt').

10- PLUi – Aide ingénierie PETR

Pour rappel, plusieurs questions du bureau d'études ont fait émerger un besoin d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de notre PLUi.

La proposition de service du PETR pour l'assistance au suivi de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes., consiste à la mise à disposition de l'équivalent d'un quart temps de Mme Jessie Maume.

Le PETR avait établi une première proposition financière relative à cette prestation de service, qui était la suivante :

- 1000 € mensuel pour 1/4 temps soit environ 1 journée par semaine
- 200 € mensuel pour l'assistance téléphonique

Soit 1200 € mensuel, réparti sur l'année, comprenant le temps de l'agent et les frais de structure.

Mme Biloquet et les membres du bureau ont demandé à M. Marin, directeur du PETR, de retravailler son offre en abaissant la durée, jugée trop importante.

M. Marin a fait parvenir cette nouvelle proposition. La voici :

- 500 € mensuel pour 1/2 journée par semaine
- 200 € mensuel pour l'assistance téléphonique
- 150 € par 1/2 journée supplémentaire de mobilisation de l'agent

Soit 700 € mensuel, lissée sur l'année, comprenant toujours le temps de l'agent et les frais de structure.

Délibération 23-099 Assistance au suivi de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes

Le conseil communautaire délibère et autorise Madame la Présidente à signer une convention avec le PETR pour l'assistance au suivi de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes.

11- PLU Osmoy Saint Valéry

Parole à Mme Marie-Josée Bourgeois.

- Approuve la modification du PLU d'Osmoy

Délibération 23-100 Validation PLU

Le conseil communautaire délibère et décide d'approuver la modification du PLU d'Osmoy Saint Valéry telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

- Paiement de Mme AUGÉ, commissaire enquêtrice pour le PLU d'Osmoy, pour un montant de :
 - 57.25 vacations 2748.00 €
 - Frais de déplacement 200.96 €
 - Frais divers 50.00 €
 - **Total net de charges 2 998.96 €**

Délibération 23-101 Paiement vacation Mme AUGÉ

Le conseil communautaire délibère et adopte la décision d'indemnisation du 13/11/2023 du tribunal administratif de Rouen, pour les frais et vacations de Mme Mireille Augé, afférents à l'enquête publique relative à la modification du PLU de Osmoy Saint Valéry.

12- Ramassage OM et TRI

Suite au mail adressé le 22 novembre dernier à toutes les communes, par M. Anger, DGS :

Depuis le 15 Novembre, Paprec lkos me donne accès à la plateforme de suivi et de remontée d'anomalies. Chaque matin je reçois donc un rapport de la veille sur le ramassage OM ou TRI selon la semaine. Tous les refus de ramassage y sont consignés, avec géolocalisation et photographie. Je vous adresserai pendant quelques temps, à titre d'information, le rapport de la veille pour les communes concernées. L'accès à cette plateforme était prévu depuis notre rendez-vous avec M. Leduc (directeur Paprec) et M. Domanus (responsable d'exploitation). L'équipage de ramassage a changé le 14 novembre. Auparavant le contrôle visuel avant ramassage n'était pas fait ou très partiellement. Cela a pu entraîner de mauvaises habitudes de tri (ou non tri) sur notre territoire. Aujourd'hui le contrôle visuel est réalisé systématiquement, d'où l'augmentation des refus de ramassage, non conformes. La diffusion de ce rapport en mairie pourra vous servir de support d'information et de justification sur le non ramassage des bacs.

13- DIVERS

PETR

Rappel, nous devons élire deux titulaires pour remplacer Messieurs Paillard et Carpentier.

Mme Camenisch devient titulaire et M. Lefebvre est suppléant.

SECURISATION DES DONNÉES INFORMATIQUES

Pour la sécurisation des données de la com com, c'est à dire les sauvegardes des documents et surtout des données comptables avec le logiciel comptable Cosoluce, nous avons retenu la solution de sauvegarde physique des données via un petit serveur NAS, plus une sauvegarde externe pour les données Cosoluce, la mise en place de 3 antivirus, et les licences diverses. Le prestataire retenu est la société ABMICRO.

Montant 1757.85 €

Maison de santé

Les chaises des salles d'attente ont été remplacées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

